

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 20 janvier 2020

Le lundi 20 janvier deux mille vingt, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 17 janvier 2020.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M. Gérard GACHET, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M^{me} Hélène ZWANG, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M^{me} Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M^{me} Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. Pierre AURIACOMBE.

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour

➤ **162020001** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **162020002** Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **162020014** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 17 janvier 2020 selon les critères d'urgence
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **2020 DAE 4** Subvention (3 500 euros) à l'association des commerçants de l'Avenue de Versailles pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)
M. Jérémy REDLER rapporteur

➤ **2020 DAE 25** Subvention (7 800 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)
M. Jérémy REDLER rapporteur

➤ **2020 DAE 26** Subvention (9 900 euros) au village Passy pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)
M. Jérémy REDLER rapporteur

➤ **2020 DVD 15** Extension Tramway T3 à Porte Dauphine (16^e et 17^e). Avis favorable sur l'étude d'impact et demande de permis d'aménager.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

➤ **2020 DVD 19** Prolongement du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). Protocole d'engagement financier avec l'Etat et la Région Ile-de-France.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

➤ **2020 DASES 37** Subvention (30 000 euros) et convention avec la SELARL Dr Assouline et associés (17^e) pour la création d'un cabinet médical rue Chardon Lagache dans le cadre du dispositif Paris Med' (16^e)
M. Antoine BEAUQUIER rapporteur

➤ **2020 DASES 25** Subventions (162 000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à huit associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire.
M. Antoine BEAUQUIER rapporteur

➤ **2020 DFPE 36** Subventions de fonctionnement (1 721 324 euros), subvention d'équipement (326 168 euros), avenants et convention à l'association UDAF (9^e) pour ses onze EAPE
M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

➤ **2020 DFPE 97** Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP
M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

➤ **2020 DASCO 6** Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions « Tous mobilisés » (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros)
M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2020 DASCO 7** Lycées municipaux – subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- **2020 DJS 16** Subventions (5 300 euros) à cinq associations sportives locales (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2020 DJS 40** Subventions (128 000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2020 DJS 66** Subventions (59 200 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations sportives locales (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2020 DJS 75** Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^e) – délégation de service public pour la gestion de l'équipement – Approbation du principe de passation

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2020 DAC 545** Subventions (895 000 euros) et conventions avec trente sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

La séance est ouverte à 18 heures.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour de ce Conseil, et estimant que cela tombe bien que le Conseil soit en si grand nombre, M^{me} GIAZZI souhaite proposer d'observer une minute de silence à la suite du drame survenu la semaine précédente dans le 16^e arrondissement, drame au cours duquel Sixtine, une fillette de onze ans, a été renversée rue Georges Sand et est décédée.

Sans faire de polémique politique, M^{me} GIAZZI fait remarquer que ce drame remet en cause toutes les décisions prises par toutes les parties prenantes, qui prétendent protéger et sécuriser certains passages, sachant que ce n'est pas toujours la Ville, ni les parents, ni les utilisateurs, ni les écoles, qui sont sur le tracé des chemins. Au regard de la taille du camion semi-remorque qui a renversé cette petite fille, M^{me} GIAZZI n'est d'ailleurs pas certaine que, même si ce passage avait été beaucoup mieux sécurisé, ce drame aurait pu être évité.

Quoi qu'il en soit, M^{me} GIAZZI précise qu'elle ne souhaite pas rentrer dans un débat à ce sujet aujourd'hui, puisqu'elle verra les parties concernées et l'ensemble des associations de parents d'élèves du Sud et du Nord de l'arrondissement, à leur demande, le mercredi suivant.

En revanche, elle précise qu'elle voulait proposer cette minute de silence, sachant que la famille ne souhaite pas la présence d'élus et de journalistes à la messe d'enterrement, mais qu'une marche blanche aura lieu le mercredi suivant, qui partira à 14 heures 30 du parvis de la Maison de la Radio, et se poursuivra jusqu'à la Place Jean-Lorrain.

[Une minute de silence est observée]

M^{me} GIAZZI remercie l'ensemble des personnes présentes et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET indique qu'il souhaite, à l'occasion de cette dernière séance du Conseil de la mandature, remercier ses collègues, et Madame la Maire personnellement, d'avoir, depuis la dernière élection, permis un fonctionnement normalisé de la Mairie du 16^e du point de vue de l'organisation politique, et d'avoir donné à l'opposition, plus précisément aux oppositions, la possibilité d'exercer leur mandat dans des conditions convenables, ce qui n'avait pas toujours été le cas auparavant. Au-delà de cela, il souhaite remercier l'ensemble des élus se trouvant dans cette démarche de respect de pluralisme, dans cet arrondissement, et ayant permis que les relations dans cette mandature soient relativement apaisées.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} SALMAT.

M^{me} SALMAT souhaite faire part de son émotion de siéger parmi ses collègues élus aujourd'hui, pour la dernière fois. Elle rappelle qu'il s'agissait de son deuxième mandat à Paris, et qu'avant de retourner dans le Vexin, elle souhaitait remercier la Ville qui l'a adoptée.

Elle souhaite faire part de sa fierté d'avoir travaillé avec les habitantes et les habitants du 16^e arrondissement, avec ses convictions. Elue sur la liste de M^{me} HIDALGO depuis 2014, elle se dit fière d'avoir défendu les projets de celle-ci jusqu'au bout. Cela a été difficile, parfois sportif, en raison de l'opposition, mais il s'agit de la démocratie et cette opposition est respectable lorsqu'elle est dans le cadre de la loi et basée sur des convictions politiques, et non des opportunités.

Elle souhaite rendre ici hommage aux syndicats, aux associations, et aux élus locaux, souvent décriés, alors qu'ils sont dans leur grande majorité bénévoles, et qu'il s'agit de citoyens engagés qui prennent sur leurs congés et leur vie de famille pour assumer ces tâches.

Parmi eux, elle souhaite citer Pierre-Alain WEILL, son colistier. Elle lui renouvelle son amitié personnelle et politique. Il fait partie de ces femmes et hommes de conviction, fidèles à ces dernières, comme il reste fidèle aux personnes qui l'ont soutenu et grâce à qui il a été élu. Il fait partie de ces politiques qui ne changent pas de conviction en fonction du vent. Cela est rare et M^{me} SALMAT précise que c'est pour le soutenir dans ses convictions de gauche et de progrès qu'elle a souhaité aller jusqu'au bout de ce mandat. La politique n'est pas toujours juste, car M. WEILL a fait

énormément pour le 16^e arrondissement et M^{me} SALMAT est persuadée qu'il continuera de le faire. Elle estime que la politique est parfois injuste, comme la vie, et que ce sont également des moments de bonheur, comme la vie.

En tant qu'élus, tous et toutes seront d'accord pour dire que l'une des grandes joies est de célébrer des mariages. En effet, il s'agit d'une grande émotion lorsque l'on marie un membre de sa famille, mais aux yeux de M^{me} SALMAT, il s'agit surtout d'une très grande fierté de célébrer, comme ce fut son cas, les premiers mariages entre deux hommes ou entre deux femmes, par conviction, et non pour faire preuve de progressisme six mois avant une investiture en vue d'effacer une image ternie par une position tenue quelques années auparavant.

Elle tient ensuite à remercier Jean-Yves Mano, qui a bataillé énormément dans le 16^e arrondissement, notamment pour accroître le nombre de logements sociaux et pour réduire les inégalités.

Enfin, elle ne souhaite pas oublier le personnel de la Mairie et les différents services, et remercier M^{me} FAIPOT et M^{me} RIVAYRAND : toutes et tous facilitent au quotidien l'action des élus, quelle que soit leur orientation politique et M^{me} SALMAT les en remercie.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN la remercie.

En ce moment important, il espère que cet arrondissement va changer, non pas sur le plan politique, mais par rapport à sa structure juridique. En effet, il ne pense pas qu'il sera possible de conduire une politique de long terme, si les arrondissements restent tels qu'ils sont et que, comme le disent un certain nombre de candidats, il est clair qu'il faut arriver maintenant à des structures qui soient juridiquement solides et ayant des pouvoirs et qui, de plus, s'étendent au-delà du périphérique.

Or il pense que si tous sont d'accord, au regard des élections à venir, il sera peut-être possible d'arriver à faire cette mutation : il n'en doute pas, car au-delà des phénomènes conjoncturels de proximité, il s'agit, selon lui, d'une question centrale.

Par ailleurs, pour répondre gentiment à M. LAURET qui a l'air de dire qu'à l'époque, la majorité du 16^e ne respectait pas l'opposition, il rappelle qu'à l'époque, ce dernier n'avait pas la même situation. En effet, M. GOASGUEN rappelle que M. LAURET a été très longtemps, pendant plus de la moitié de ce mandat, un soutien féroce de M^{me} HIDALGO et donc en totale opposition avec le Maire et la majorité du Conseil. Il se permet de le lui rappeler, car ce dernier a l'air de l'oublier, sachant que le changement dont se félicite M. LAURET est un changement d'attitude de sa part, puisque d'une opposition la plus stricte à la majorité du Conseil du 16^e, il est devenu quasiment un opposant à celle qu'il avait soutenue auparavant.

Aux yeux de M. GOASGUEN, ce comportement vaut ce qu'il vaut, mais cela ne méritait pas de faire une remarque de ce genre quant à la démocratie dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite profiter de cette séance pour parler d'un sujet, à l'occasion du vote de la DJS 75, sur un sujet concernant le Sud de l'arrondissement. Il annonce qu'il avait préparé un vœu pour ce Conseil, dont il espérait qu'il pourrait être voté par tous les groupes, pour montrer que sur certains sujets, il est possible de ne pas être en opposition, parce qu'il existe entre le Sud de l'arrondissement et le Nord de l'arrondissement, une grande disparité. Or il faut rétablir un équilibre et M. WEILL avait préparé un vœu de façon à demander, d'une part que soit donnée, à la fois par la Ville de Paris et la Mairie du 16^e arrondissement, la possibilité d'avoir la création d'une antenne délocalisée des services sociaux dans le Sud du 16^e arrondissement, ainsi qu'une médiathèque dans ce quartier, en s'appuyant sur les équipements existants de la Ville de Paris. Or après avoir pris contact avec différents responsables, M. WEILL confirme qu'il est possible de le faire. Le renouvellement du contrat avec les équipes de Paris'Anim était l'occasion d'en parler. S'il comprend que Madame le Maire, dans la mesure où il s'agissait de la dernière séance de cette mandature, ait souhaité qu'il n'y ait pas de vœu supplémentaire, il annonce cependant qu'il distribuera à tous ce document, espérant pouvoir encore siéger dans cette instance lors de la prochaine mandature, et il espère qu'ensemble, ils

trouveront le moyen, lorsque cela est bon pour le 16^e de faire progresser ce combat contre l'inégalité existant encore entre le Sud et le Nord de cet arrondissement.

Par ailleurs, M. WEILL précise avoir apprécié la façon dont les membres du Conseil ont travaillé au cours de ces dernières années, d'une façon resserrée et plus conviviale, ce qui ne l'a pas empêché de prendre souvent la parole en étant fermement opposé, en étant fier des positions de la Ville de Paris et en regrettant que le 16^e arrondissement continue à s'isoler et à ne pas profiter des progrès de cette Ville qui est en mouvement : il ne pense pas que le fait de s'isoler soit une solution pour le 16^e arrondissement et M. WEILL estime que l'arrondissement aurait tout intérêt, en gardant la qualité de vie présente dans l'arrondissement, à faire en sorte de s'ouvrir vers le reste de Paris.

Il remercie les membres du Conseil, en formulant le souhait que, la prochaine fois, son groupe ait accès à la Commission « crèche » et à la Commission « logement ».

M^{me} GIAZZI le remercie et propose de commencer à travailler sur les projets du 16^e arrondissement.

➤ **162020001** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} Hanna SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

➤ **162020002** Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 2 décembre 2019.

➤ **162020014** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 17 janvier 2020 selon les critères d'urgence
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI propose d'adopter l'ordre du jour complémentaire du 17 janvier 2020 selon les critères d'urgence.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 17 janvier 2020 selon les critères d'urgence.

- **2020 DAE 4** Subvention (3 500 euros) à l'association des commerçants de l'Avenue de Versailles pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)
- **2020 DAE 25** Subvention (7 800 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)
- **2020 DAE 26** Subvention (9 900 euros) au village Passy pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 (16^e)

M. Jérémy REDLER rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER propose de regrouper la présentation des délibérations DAE 4, DAE 25 et DAE 26. Il rappelle qu'il s'agit ici de subventions assez classiques, attribuées à des associations de commerçants. En ce dernier Conseil de la mandature, il précise qu'il est symbolique pour lui, qui a été

un défenseur des commerçants du 16^e arrondissement, comme nombre d'élus autour de cette table, de présenter ces délibérations et de voter ces subventions en faveur des associations de commerçants. Il se dit donc fier aujourd'hui de pouvoir voter ces trois subventions, et plus particulièrement celles à l'association des commerçants du Village d'Auteuil et à l'association des commerçants du Village de Passy, parce qu'après de longues négociations avec la Ville de Paris, ils ont réussi à négocier avec celle-ci une augmentation des subventions. M. REDLER se dit fier et se dit heureux qu'il soit possible de le faire à l'occasion de ce dernier Conseil, car ce n'était pas le cas ces dernières années. Ils se sont toujours battus pour obtenir des subventions supplémentaires, et ils ont réussi à obtenir des subventions supplémentaires pour ces deux associations, ce qui est d'autant plus symbolique que ce sont deux associations, dont l'une est nouvelle, puisque pour la première fois depuis de très nombreuses années, la rue de Passy a été illuminée, ce dont il est particulièrement fier car il s'est agi d'un long combat, et que le Village d'Auteuil a repris une nouvelle dynamique, avec des illuminations un peu différentes. Il confirme qu'après des négociations avec la Ville de Paris, la Mairie du 16^e a réussi à augmenter les subventions à ces deux associations.

M. REDLER propose donc au Conseil d'attribuer une subvention de 3 500 euros à l'association des commerçants de l'avenue de Versailles, une subvention de 7 800 euros à l'association des commerçants du Village d'Auteuil, et enfin, une subvention de 9900 euros à la nouvelle association des commerçants du Village Passy.

Il demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur ces trois subventions.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite dire que les illuminations de cet hiver étaient particulièrement réussies et féliciter tous ceux se trouvant à l'initiative de ces améliorations, notamment les responsables des associations de commerçants de ces quartiers, avec des subventions supplémentaires dont il espère qu'elles ne sont pas seulement liées à la proximité des échéances électorales.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} THOUIN.

M^{me} THOUIN précise qu'il n'existe aucun problème avec les associations de commerçants de Passy et d'Auteuil, mais que concernant l'avenue de Versailles, elle déplore qu'il n'y ait rien eu cette année et que seule la place Paul Reynaud ait été illuminée. Les commerçants de l'avenue de Versailles n'ont pas été consultés et n'ont pas eu d'illuminations alors que tous sont d'accord pour dire que le Sud de l'arrondissement est à travailler. M^{me} THOUIN trouve donc dommage d'avoir raté ce moment social pour tout le monde.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'autres interventions, souhaite profiter de cette occasion, dans la mesure où il est question des subventions du Village d'Auteuil, pour souhaiter la bienvenue au successeur de M. HADDI, M. BORGNIER en espérant qu'il amène autant de bonne humeur que M. HADDI en avait amenée par le passé.

Elle s'enquiert ensuite d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions sur ces trois délibérations.

Le projet de délibération 2020 DAE 4 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2020 DAE 25 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2020 DAE 26 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DVD 15** Extension Tramway T3 à Porte Dauphine (16^e et 17^e). Avis favorable sur l'étude d'impact et demande de permis d'aménager.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure

M^{me} GIAZZI donne la parole M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI annonce qu'il s'agit de donner un avis favorable sur l'étude d'impact sur le prolongement du tramway jusqu'à la Porte Dauphine.

Elle rappelle qu'un certain nombre d'études ont été menées depuis 2018 pour aboutir à une demande de permis d'aménager en novembre 2019. Ce projet a ensuite été proposé à la Commission des sites et a fait l'objet d'un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France et de l'Inspectrice des sites. Dans ce cadre, conformément à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, la conclusion de l'étude d'impact sur le projet a été jointe au dépôt du permis d'aménager.

M^{me} BALDINI précise que l'avis favorable du Conseil est demandé sur cette étude d'impact.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle que son groupe est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Il rappelle que le Conseil avait commencé à évoquer cette prolongation du tramway en 2013. Or il apparaît dans la délibération que la livraison est prévue pour fin 2023. Il constate donc qu'un an a déjà été perdu depuis la dernière délibération, qui évoquait une livraison en fin d'année 2022. M. LAURET en conclut qu'il faut dix ans pour faire une extension de cette nature et il regrette, dans ce cadre, que le Conseil n'ait pas une vision globale sur la suite, à savoir sur le lien entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano, pour lequel tous savent qu'il faudra faire des travaux supplémentaires. Certes, des hypothèses ont été évoquées concernant le circuit du tramway mais en l'occurrence, cela est conçu comme un terminus, et personne n'a réfléchi à l'avenir. Ainsi, alors qu'il s'agit de l'année 2020, il ne se passera rien de plus avant 2027 ou 2028 et la prochaine mandature est donc déjà ratée concernant la finalisation de ce projet.

Enfin, il constate que le Conseil est invité à voter sur l'acceptation de l'étude d'impact, sur les pistes cyclables et l'infiltration de l'eau, ce à quoi son groupe est favorable, mais M. LAURET estime qu'il aurait fallu que ce travail donne une vision claire sur la suite de ce projet.

Aussi M. LAURET regrette-t-il que la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et la Mairie de Paris n'aient pas exposé le projet dans sa globalité, d'autant que l'on parle également du périphérique, avec une volonté de certains de placer des feux sur le périphérique et de faire des tests, alors même que les équipements de transport en commun ne sont pas terminés.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite rappeler que ce projet de tramway a été adopté lorsqu'à la fois la Ville de Paris et la Région étaient à Gauche. Selon lui, il s'agit du plus gros investissement ayant été fait dans les transports en région parisienne depuis des années. Il rappelle également qu'il se trouvait, notamment à Droite, des gens qui étaient contre, au départ. Or, si aujourd'hui, tout le monde est pour, M. WEILL est d'avis que si du retard a été pris dans le 16^e arrondissement, la raison en est qu'au départ, certains ne voyaient pas cela d'un bon œil.

Par ailleurs, même si un peu de retard a été pris, il souhaite souligner le bon déroulement des réunions publiques, et notamment des réunions publiques qui se sont déroulées à la Mairie du 16^e arrondissement. En effet, il est important, de prendre en compte le fait que l'on bouscule beaucoup les situations lorsque l'on réalise ces tracés au cœur d'une ville ancienne, qui a besoin de ces transports : il n'est pas si facile que cela de mettre en place ce type d'équipements, éventuellement très chers, et il faut prendre le temps d'étudier les bons tracés, d'écouter, dans ces réunions publiques, les idées qui sont apportées par les uns et par les autres, de façon à pouvoir faire cela au mieux : selon M. WEILL, si cela doit être livré fin 2023 et non en cours d'année 2023, pour prendre en compte les idées des riverains concernés par le projet, et les idées des Architectes des Bâtiments de France, cela vaut la peine d'attendre un peu.

Concernant la suite, M. WEILL estime qu'il n'existe aucun doute quant au fait qu'un jour, la boucle sera faite : cela n'aurait sinon pas de sens.

S'agissant de la prochaine mandature, il pense qu'il faudra commencer par voter un budget pour faire l'étude de faisabilité, ce qui n'a pas encore été fait, et qu'il s'agira donc de la prochaine étape dans la prochaine mandature : M. WEILL espère que tout le monde sera au rendez-vous pour voter cette proposition.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement était très favorable à cette initiative, et que les difficultés sont venues du 17^e arrondissement, beaucoup moins favorable que cette dernière. Il rappelle qu'avec son adjoint de l'époque, cela s'était très bien passé, sachant qu'ils avaient entendu les riverains. S'agissant du retard matériel, M. GOASGUEN rappelle l'existence d'un énorme chantier se déroulant Porte Maillot, et qu'il était d'abord nécessaire de finaliser ce chantier. Par ailleurs, M. GOASGUEN estime que va se poser la question suivante, à l'ordre du jour depuis quelques semaines, à savoir le fait que le tramway coûte très cher à la RATP et à ceux qui le financent, c'est-à-dire la Ville et la Région. Or il est évident qu'aujourd'hui, la RATP a des difficultés à assumer la modernisation et l'automatisation du métro. Ainsi, il est apparu à quel point le fait que le métro ne soit pas entièrement automatisé rendait les situations extrêmement pénibles pour les Parisiens, qui ont été extrêmement touchés par les grèves, légitimes d'ailleurs, puisque les seules lignes qui fonctionnaient étaient les lignes automatiques. Il rappelle que des discussions très longues ont eu lieu à propos du tramway, sur le fait de boucler entre Garigliano et Dauphine, une opération dont l'intérêt économique n'est pas évident et l'intérêt écologique encore moins, et il estime que devra se poser la question des choix qu'il faudra faire avec la RATP : selon lui, il existe là un sujet à traiter.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER la remercie et précise qu'elle souhaite insister sur l'aspect environnemental. Elle sait que M. LAURET souhaite absolument la fin de cette boucle, mais elle indique ne pas être personnellement persuadée qu'il s'agisse d'une bonne idée, dans la mesure où il n'y a pas la place de le faire sur le boulevard des Maréchaux, sauf à abattre tous les arbres, et que la deuxième solution, consistant à passer du côté du Bois, serait aussi une attaque du Bois de Boulogne. Ainsi, M^{me} LECOUTURIER pense que s'il y avait eu une bonne solution, qu'elle soit économique ou écologique, il y aurait eu un projet : selon elle, s'il n'y en a pas, la raison en est que ce projet n'est pas viable aujourd'hui et qu'il faut rester pour le moment à la Porte Dauphine.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DVD 15 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DVD 19** Prolongement du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). Protocole d'engagement financier avec l'Etat et la Région Ile-de-France.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit du protocole d'engagement relatif au financement du prolongement du tramway T3 Ouest, de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Il est proposé ici d'approuver ce protocole fixant les engagements des financeurs au titre de l'extension du tramway, les financeurs étant l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris, des maîtres d'ouvrage, à savoir la Ville de Paris et la RATP, et d'Ile-de-France Mobilités. M^{me} BALDINI précise qu'il a pour objet de sécuriser le financement des études et des travaux nécessaires à la mise en service du T3 jusqu'à la Porte Dauphine. Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DVD 19 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 37** Subvention (30 000 euros) et convention avec la SELARL Dr Assouline et associés (17^e) pour la création d'un cabinet médical rue Chardon Lagache dans le cadre du dispositif Paris Med' (16^e)

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. BEAUQUIER pour la présentation de cette délibération.

M. BEAUQUIER indique que le Conseil est invité à se prononcer sur une subvention au bénéfice d'une société d'exercice libéral du Docteur Assouline et associés, c'est-à-dire un cabinet comprenant *a priori* trois médecins et deux infirmières, qui devrait s'installer dans le 16^e arrondissement. Il précise que cette subvention a vocation à élargir l'offre de soins dans l'arrondissement.

Par ailleurs, les professionnels qui bénéficient de cette subvention, en contrepartie, s'engagent à rester au minimum trois ans installés dans le 16^e arrondissement et doivent par ailleurs, mener des actions de santé publique sur le territoire.

M. BEAUQUIER ajoute que la subvention est de 30 000 euros.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET annonce que son groupe va soutenir cette dynamique, même s'il regrette qu'elle ne soit pas plus étendue. En effet, il s'agit de permettre l'installation de médecins à Paris en secteur 1, donc au tarif de la Sécurité sociale, pour favoriser l'accès aux soins. Or il rappelle que les généralistes en secteur 1 ont des difficultés à exercer et à s'installer compte tenu du coût du foncier. En l'occurrence, il rappelle que ce dispositif avait été voté de façon unanime en Conseil de Paris quelques années auparavant, ce qui permet cette installation, mais qu'au regard du bilan, au bout de cinq ans, il apparaît que seulement une centaine de praticiens ont pu bénéficier de ce dispositif et que cela ne suffira absolument pas à résoudre le problème de l'accessibilité aux soins à un tarif raisonnable pour la population qui est le plus en difficulté.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL pense que ce sujet est important, encore plus lorsqu'il s'agit de santé dans l'arrondissement, mais qu'en même temps, l'on peut s'attrister de voir un des bâtiments de Sainte-Périne qui ferme et 60 lits de Sainte-Périne qui vont disparaître au cours de cette opération. Aussi M. WEILL pense que, s'il est très bien qu'il existe des installations privées, il faut aussi être très vigilant aux installations publiques.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle qu'un bâtiment a effectivement été détruit à Sainte-Périne, mais qu'un bâtiment plus important est en projet et va être construit, pour accueillir à la fois toute l'activité existante sur Chardon Lagache, et au-delà, pour un projet présenté dans le 16^e arrondissement il y a dix-huit mois environ, et que l'on peut trouver assez facilement sur Internet.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} LECOUTURIER

M^{me} LECOUTURIER rappelle que l'Ile-de-France est le premier désert médical et que la santé va être un des enjeux principaux des prochaines années. Elle pense donc qu'il s'agit d'une excellente idée que des regroupements de médecins de ce type se réalisent, et elle annonce qu'elle votera tout à fait favorablement pour ce genre d'initiatives qu'il faudra continuer par la suite.

M^{me} GIAZZI la remercie et, en l'absence d'autres interventions, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2020 DASES 37 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 25** Subventions (162 000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à huit associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire.

M^r Antoine BEAUQUIER rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^r BEAUQUIER pour la présentation de cette délibération.

M^r BEAUQUIER indique que le Conseil est invité à se prononcer sur une subvention au bénéfice de toute une série d'associations qui proposent des repas aux personnes les plus défavorisées. Il s'agit notamment du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, de l'Association Générale pour les Etudiants de Paris, de la Fédération du Secours Populaire et des différentes épiceries sociales parisiennes, parmi lesquelles l'association Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy, qui bénéficiera en 2020 d'une subvention de 5 000 euros, c'est-à-dire de la reconduction de la subvention dont elle avait bénéficié en 2019.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2020 DASES 25 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH la remercie et précise que, dans la mesure où le Conseil vote des subventions aux associations, elle souhaite à son tour adresser ses remerciements aux associations bénévoles avec lesquelles elle a eu le plaisir de travailler pendant six ans en tant qu'adjointe chargée de la vie associative. Selon elle, le 16^e arrondissement est trop souvent caricaturé, notamment sur le thème de la solidarité et elle remercie les uns et les autres d'avoir œuvré dans le domaine associatif, notamment Marie-Hélène DORVALD, Antoine BEAUQUIER, et Jacques LEGENDRE et tous les autres élus autour de cette table. Aux yeux de M^{me} SEBBAH, le 16^e est l'arrondissement des associations, avec 2 500 associations et des bénévoles qui s'engagent chaque jour pour créer du lien avec les habitants et faire vivre le quartier, malgré les faibles moyens accordés par la Ville de Paris. Les associations sont en manque de subventions, et elle précise que le 16^e manque cruellement de locaux associatifs : elle pense notamment à des associations qui doivent fermer leurs portes, faute de locaux. M^{me} SEBBAH espère que, durant la prochaine mandature, il sera possible d'œuvrer pour que les associations continuent de faire vivre le 16^e arrondissement.

- **2020 DFPE 36** Subventions de fonctionnement (1 721 324 euros), subvention d'équipement (326 168 euros), avenants et convention à l'association UDAF (9^e) pour ses onze EAPE

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique qu'il est proposé au Conseil de voter une subvention de fonctionnement d'1 721 324 euros en faveur de l'association UDAF pour ses onze établissements parisiens, dont deux sont situés dans le 16^e arrondissement, à savoir l'établissement Ranelagh/Jardins du Ranelagh, et la halte-garderie Saint-Honoré d'Eylau. Elle ajoute qu'il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 326 168 euros pour ces deux établissements du 16^e arrondissement. Elle remercie les élus de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET s'enquiert du rapport entre le nombre de demandes de places en crèches et le nombre de places existantes, au regard de ces subventions et des places créées au cours de la mandature.

M^{me} BOELLE répond que le taux de satisfaction approche de 35 %

M. LAURET s'enquiert du nombre de places correspondant.

M^{me} BOELLE propose de répondre à M. LAURET en privé, afin de pas inonder le Conseil de chiffres dans tous les sens.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2020 DFPE 36 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DFPE 97** Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique qu'il s'agit de voter une subvention et un avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP, dont la Maison de l'Enfance dans le 16^e arrondissement. Elle précise que la subvention s'élève à 72 861 euros et remercie le Conseil de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 97 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 6** Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions « Tous mobilisés » (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise qu'elle remercie le Conseil, comme chaque année, de donner un avis favorable aux subventions de fonctionnement, d'équipement et de travaux dans les cinq collèges publics du 16^e arrondissement, liés à leurs lycées, sachant qu'il s'agit d'une dotation de la Ville.

Concernant les sommes allouées cette année, elle indique que la subvention de fonctionnement, pour tout Paris, est de 42 267 euros, que la subvention d'équipement est de 2 751 580 euros uniquement pour les cinq collèges du 16^e et que la subvention pour les travaux est de 449 000 euros.

M^{me} BRASSEUR ajoute que s'agissant des dotations d'équipement spécifiques du 16^e arrondissement, il s'agit tout particulièrement d'équiper les collèges Jean-Baptiste Say, Janson de Sully, Molière, Claude Bernard et La Fontaine, de mobiliers pour les salles de classe, qui commencent à devenir vétustes, en particulier d'équipements informatiques (tablettes, tableaux numériques) pour être « dans le vent », et également d'équipements sportifs, sachant que M^{me} BRASSEUR rappelle que les stades manquent à l'appel et que les salles de sport des collèges et des lycées du 16^e arrondissement sont assez vétustes.

M^{me} BRASSEUR remercie donc le Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET profite de cette délibération pour interpeller les élus du 16^e siégeant aussi à la Région. Si cette délibération concerne les collèges, une autre délibération concerne les lycées. Or M. LAURET souligne le fait que les collèges publics et les lycées du 16^e arrondissement sont dans un état lamentable. Il se demande donc ce qu'attendent la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, qui est en charge des lycées, pour voter des investissements et les mettre en œuvre afin d'améliorer cette situation. M. LAURET croit d'ailleurs savoir qu'un dossier est en cours et il demande aux élus siégeant

aussi à la Région où en est celle-ci de ces réflexions, sachant que le lycée Jean-Baptiste Say, le lycée La Fontaine et le lycée Janson de Sailly sont dans des états lamentables et que les locaux et les murs sont dans un état innommable.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} LECOUTURIER

M^{me} LECOUTURIER explique qu'elle veut bien répondre mais qu'elle pense plus pertinent d'attendre la délibération sur les lycées.

M^{me} GIAZZI met donc aux voix la délibération DASCO 6, concernant les collèges, et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 6 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 7** Lycées municipaux – subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

M^{me} BRASSEUR présente la délibération qui concerne une subvention d'équipement pour tout Paris de 316.690 € et de 30.642 € pour des travaux d'entretien

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN estime qu'il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ». En effet, si les lycées publics du 16^e arrondissement sont dans un tel état, la raison en est que le Président du Conseil régional précédent, l'ami et le camarade de M. LAURET, n'a jamais accordé un euro aux établissements du 16^e. A l'époque, M. LAURET était déjà élu et M. GOASGUEN ne l'a pas entendu s'en inquiéter. Il se demande donc si les remarques de M. LAURET sont dues au fait que M^{me} PECRESSE est maintenant Présidente de la Région. Il propose de faire un échantillonnage de ce que la Région précédente a accordé aux lycées du 16^e – il précise que cela ira très vite – et de ce que la Région actuelle a accordé aux mêmes lycées du 16^e arrondissement. M. GOASGUEN propose à M. LAURET d'en tirer lui-même les conclusions.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL explique que ce n'est jamais assez, mais qu'il est utile aussi de se rendre dans ces lycées pour voir ce qu'il en est. Or pour s'être rendu au Conseil d'administration du lycée Jean de La Fontaine, il a remarqué que depuis quelques années, de grands travaux ont été réalisés : l'isolation des fenêtres a été faite, le mobilier a changé, le réfectoire a été complètement refait. Aussi, bien qu'il conçoive que ce n'est jamais assez, M. WEILL estime cependant que dire que l'on ne fait pas de travaux et que l'on n'aide pas à faire ces travaux dans ces collèges et lycées, revient à ne pas constater ce qu'il est possible d'y constater visuellement en s'y rendant.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER remercie M. WEILL de cette reconnaissance. Dans la mesure où elle sait que M. WEILL assiste au Conseil d'administration de La Fontaine, puisqu'elle l'y voit, M^{me} LECOUTURIER sait que M. WEILL peut y constater ce que la Région fait. Elle confirme à M. LAURET que beaucoup de travaux y ont été réalisés. Certes, il s'agit de cités scolaires qui datent de la fin du 19^e siècle, de grandes maisons qui n'ont pas été entretenues, depuis trois mandatures, notamment durant le mandat de M. HUCHON. Or elle confirme qu'à la Région, ils ont mis les lycées au cœur de leur politique. Ainsi, M^{me} LECOUTURIER indique qu'à Janson de Sailly, jamais autant de travaux n'ont été réalisés. A Jean-Baptiste Say, effectivement, cela prend du temps, comme le disait Pierre-Alain WEILL très justement, mais les choses se font et M^{me} LECOUTURIER trouve qu'il est malhonnête de dire que rien ne se fait. Ainsi, elle propose à M. LAURET de l'inviter à venir visiter ces établissements avec elle, et il pourra ainsi constater que la Région a fait beaucoup de choses. Certes, il s'agit de petites choses par rapport à l'immensité de la tâche, mais elle fait des choses, et des choses importantes.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER.

M. REDLER estime qu'il suffit, sans même avoir à se déplacer dans les lycées, d'avoir au téléphone les proviseurs des lycées concernés : ceux-ci remercient tous les jours la Région des subventions et de l'aide qu'elle leur apporte depuis 2015. Comme le disaient M. GOASGUEN et M^{me} LECOUTURIER, ils partent avec un déficit de nombreuses années, et aujourd'hui, ils essayent de le rattraper, pour les habitants du 16^e, et tous les proviseurs de lycées disent qu'heureusement, depuis 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et maintenant 2020, la Région est à leurs côtés alors qu'elle ne l'était pas auparavant. Effectivement, M. REDLER confirme que rattraper ces nombreuses lacunes prend du temps mais il estime sincèrement, en toute objectivité, que la Région fait un travail remarquable dans les lycées.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET confirme qu'avant 2015, M. HUCHON avait donné la priorité aux lycées de banlieue, mais précise qu'il souhaitait aujourd'hui que les élus de la Région fassent entendre leurs voix à la Région Ile-de-France pour accélérer cette démarche, car même s'il est possible de se réjouir des travaux et des petits investissements qui sont engagés, il estime qu'aujourd'hui, le niveau d'investissement nécessaire pour remettre à un niveau correct les bâtiments des lycées publics dans le 16^e arrondissement, comme dans d'autres arrondissements parisiens, est sans commune mesure avec les travaux que l'on voit. Aux yeux de M. LAURET, il faut donc en faire une priorité : à partir du moment où certains font partie dans cet exécutif de la Région, il leur faut essayer d'être efficaces, sachant que cela fait tout de même depuis 2015 que M^{me} PECRESSE est élue.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN comprend que M. LAURET retombe dans un système un peu plus nuancé consistant à dire qu'il faut que tous soient d'accord pour augmenter les crédits. Or selon lui, la grande différence entre la mandature précédente et l'actuelle mandature est que dans la période précédente, le 16^e arrondissement a été mis officiellement à l'index. Or M. GOASGUEN ne croit pas que M^{me} PECRESSE ait mis à l'index un quelconque lycée de la Seine-Saint-Denis ou du 19^e arrondissement, ce qu'il dit d'autant mieux qu'il connaît un peu les lycées, professionnellement : les lycées du 19^e arrondissement qui étaient en très mauvais état ont été réparés, et pourtant, il n'a pas le sentiment que le Maire du 19^e ait les mêmes opinions politiques que M^{me} PECRESSE. En réalité, le 16^e arrondissement a pâti de cette espèce d'ostracisme qu'a connu M. LAURET et qu'il a soutenu avec M. HUCHON. De même, M. GOASGUEN n'a pas entendu M^{me} HIDALGO protester contre le fait que les établissements du 16^e arrondissement soient laissés de côté. Selon M. GOASGUEN, M. LAURET aurait pu plaider en leur faveur à l'époque et M^{me} HIDALGO l'aurait entendu : aujourd'hui, elle ne l'entendra plus, selon M. GOASGUEN.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise toutefois que le gros investissement au lycée Jean de la Fontaine a été mené et décidé sous la mandature de M. HUCHON.

M^{me} GIAZZI le remercie de cette précision et donne la parole à M^{me} BRASSEUR.

M^{me} BRASSEUR, qui ne travaille que sur le terrain, indique avoir rencontré une seule fois une représentante de M. HUCHON au lycée Janson de Sailly, en 2010, qui avait voté une subvention de 7 millions d'euros à l'époque pour la restauration de ce lycée, qui était le plus abîmé. Or les premiers travaux n'ont pu commencer qu'en 2014 ou en 2015, car cette subvention n'avait jamais été payée. A titre d'information, M^{me} BRASSEUR ajoute que le lycée Janson est celui qui a bénéficié le plus des subventions de la Région, sachant qu'il était le plus ancien du 16^e arrondissement et le plus vétuste. Elle ajoute qu'à la fin de ce mois-ci, sera inaugurée au lycée Janson, en grande pompe, une infirmerie totalement rénovée.

Par ailleurs, elle croit qu'aujourd'hui, l'établissement qui souffre le plus, mais qui a un statut un peu particulier, est le lycée Jean-Baptiste Say, puisqu'il comprend un bâtiment qui est classé « monument historique » depuis 1997, et qu'effectivement, il coûterait très cher de restaurer ce bâtiment qui a vraiment besoin de l'être.

En outre, M^{me} BRASSEUR confirme que des travaux de menuiserie seraient à réaliser dans tous les lycées du 16^e, en particulier Claude Bernard et La Fontaine, qui ont été construits en 1937 et 1938 et dont les menuiseries des grandes fenêtres n'ont jamais été refaites. M^{me} BRASSEUR confirme que certaines salles de classe sont vraiment très froides.

M^{me} BRASSEUR indique ensuite que la délibération DASCO 7 concerne les lycées municipaux de Paris, qui sont au nombre de douze. Elle fait remarquer que c'est aujourd'hui la dernière fois que le Conseil votera des subventions d'équipements pour le lycée René Cassin, le seul lycée municipal du 16^e arrondissement, puisqu'à partir de septembre 2020, il passera sous la tutelle de la Région.

M^{me} BRASSEUR précise qu'il s'agit de voter une subvention globale pour tout Paris de 316 690 euros pour des travaux d'entretien et d'équipements, sachant qu'il s'agit essentiellement d'équipements d'ordinateurs et de mobiliers. Elle précise que pour le lycée René Cassin, le 16^e arrondissement bénéficiera d'une subvention de 18 570 euros. Elle remercie le Conseil de bien vouloir voter favorablement cette subvention.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions : elle donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise qu'il souhaite remercier M^{me} BRASSEUR et M^{me} le proviseur du lycée René Cassin car ce lycée professionnel s'est vraiment démené pour que l'on trouve une solution face aux problèmes d'effondrement rencontrés à l'école Murat. M. WEILL trouve formidable ce qu'ont fait le lycée Cassin et l'équipe du lycée Cassin pour trouver des solutions pour que tous les enfants puissent avoir une classe.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'autres interventions, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 7 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2020 DJS 16** Subventions (5 300 euros) à cinq associations sportives locales (16^e)
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que cette délibération concerne l'attribution de cinq subventions à cinq associations sportives locales. Il s'agit de l'Association sportive Passy full contact, connu sous le nom d'AS Passy, de l'Amicale Edouard Petit, de l'Association sportive du lycée Molière, de l'Association de gymnastique volontaire Passy Trocadéro, et de l'Association sportive du collège Janson de Sully. Elle souligne le fait qu'il s'agit de montants très faibles, très éloignés des montants demandés, et qu'il existe une véritable opacité dans l'attribution des critères. M^{me} BADAT-KARAM rappelle que ces subventions sont indispensables à la survie de ces petites associations, qui sont souvent des associations scolaires de lycées et de collèges. Malgré tout, elle propose au Conseil de voter favorablement cette délibération, bien que les montants attribués soient très éloignés des montants demandés.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2020 DJS 16 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2020 DJS 40** Subventions (128 000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique qu'il s'agit de la subvention annuelle pour l'Office du Mouvement Sportif du 16^e arrondissement. Elle précise que par rapport à l'année dernière, ils sont parvenus à maintenir le même montant de subvention de 18 600 euros et que cette somme a été maintenue grâce au travail très efficace de la Mairie du 16^e et à tous les justificatifs qu'ils ont pu donner et argumenter avec la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Elle propose au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DJS 40 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DJS 66** Subventions (59 200 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations sportives locales (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM précise qu'il s'agit maintenant d'attribuer trois subventions à trois grandes associations du 16^e, qui sont le Cercle Féminin de Paris (9 200 euros), l'AE16- ES16 (30 000 euros), l'Association Nicolaïte de Chaillot (20 000 euros).

Elle précise avoir une remarque à formuler concernant la Nicolaïte de Chaillot, qui a vu sa subvention baisser de 24 000 à 20 000 euros, ce qui n'est pas négligeable, d'autant plus qu'il s'agit de conventions pluriannuelles : cette baisse sans justification d'une année sur l'autre est très pénalisante pour la survie de ces associations qui n'ont pas de visibilité et qui comptent sur ces conventions pour fonctionner. M^{me} BADAT-KARAM ajoute que le Président de l'Association Nicolaïte de Chaillot lui a demandé d'interroger la majorité de M^{me} HIDALGO sur la baisse non expliquée de cette subvention alors même que celle-ci est attribuée dans le cadre de conventions pluriannuelles et qu'en temps normal, son montant n'est pas censé baisser.

Elle ajoute qu'elle propose, malgré tout, au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL répond qu'il n'a pas la réponse à cette question, mais précise qu'il souhaite intervenir sur l'AS Passy, qui est une excellente association qui fait beaucoup de travail, notamment sur les sports de combat, et qui bénéficie en partie de l'équipement du nouveau stade, qui a été produit par la Ville de Paris à Suchet. M. WEILL indique que ces dernières semaines, ils se sont manifestés à plusieurs reprises pour se réjouir de pouvoir mettre en place de façon plus importante le sport appelé le MMA, un sport particulièrement violent et qui jusqu'à présent, n'était pas autorisé, ou uniquement sous certaines conditions. M. WEILL formule donc le souhait que la municipalité soit vigilante, de façon à ne pas encourager nécessairement ce genre d'activité. En effet, il est d'avis que les sports de défense sont utiles et apportent d'excellentes techniques lorsqu'il s'agit de la maîtrise de soi, mais que lorsque ce sont des sports excessivement violents, il faut rester vigilant.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU souhaite revenir sur la question de la Nicolaïte de Chaillot, estimant qu'il n'est pas possible d'accepter une situation pareille. Il rappelle que la Nicolaïte de Chaillot a fait du sport un rôle de patronage, un rôle social dans le Nord de l'arrondissement et qu'elle se démène depuis de très nombreuses années. Il propose donc que les élus du 16^e fassent une intervention au Conseil de Paris sur ce dossier. Il se rapprochera de M^{me} BADAT-KARAM afin d'obtenir les éléments pour essayer de comprendre comment une subvention peut-elle diminuer d'autant, sans aucun justificatif et sans aucune explication. M. GABORIAU ajoute qu'au regard des subventions qui sont attribuées parfois sans aucun justificatif, il ne comprend pas pourquoi la Nicolaïte de Chaillot a subi cette baisse qui risque de la perturber énormément.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que dans le cadre d'une convention pluriannuelle, *a priori*, en matière de visibilité, l'on n'est pas du tout censé leur baisser leur subvention de 24 500 euros à 20 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

M^{me} GIAZZI la remercie et redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL indique qu'il faudra reparler de l'AS Passy.

M^{me} BADAT-KARAM précise que le vrai sujet pour l'AS Passy est la construction de la salle de boxe, qui est indispensable au développement de leur structure. Or elle précise qu'ils sont très impliqués car ils suivent pas à pas le déroulement de cette construction dans le cadre du budget participatif. M^{me} BADAT-KARAM précise qu'elle les épaula au quotidien. Le lancement de la consultation des entreprises avait été prévu en octobre, puis en novembre, puis en décembre, puis en janvier. Dans la mesure où ce n'est toujours pas lancé, l'AS Passy a demandé à M^{me} BADAT-KARAM de renseigner, sachant qu'elle n'a pas de contacts à la Direction des marchés et que cela ne relève pas de son rôle. Toutefois, elle confirme que si l'on parle de l'AS Passy, le vrai sujet se trouve au niveau de la construction de cette salle de boxe.

M. WEILL répond qu'il se renseignera et ajoute qu'il se renseignera également concernant le terrain de *street basket*, également voté dans le cadre du budget participatif.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DJS 66 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DJS 75** Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^e) – délégation de service public pour la gestion de l'équipement – Approbation du principe de passation

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce qu'il s'agit d'approuver le principe de passation de délégation de service public de la gestion de cet équipement. Elle ajoute que ce mode de gestion a fait ses preuves par le passé, et qu'il est simplement demandé au Conseil de l'approuver.

Le projet de délibération 2020 DJS 75 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DAC 545** Subventions (895 000 euros) et conventions avec trente sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

En l'absence de M^{me} ASSOULINE, M^{me} GIAZZI précise qu'il s'agit de la subvention pour le Majestic Passy. Elle explique que la subvention est de 895 000 euros pour l'ensemble des sociétés gérant 35 salles de cinéma et qu'il s'agit pour la SA Les Ecrans de Paris, d'une subvention de 83 000 euros.

Elle s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAC 545 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI remercie les membres du Conseil d'arrondissement et annonce que la séance est levée.

La séance est levée à 19h05.